

Délibération de la réunion du Comité du 18 décembre 2023

Présentation du rapport d'orientation budgétaire et débat.

L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre à 11h, les membres du Comité du Syndicat Mixte pour la Formation des Maires et des Elus Locaux se sont réunis à l'Hôtel du Département à Montpellier sur convocation et sous la Présidence de Monsieur Frédéric ROIG, Maire de Pégairolles-de-l'Escalette.

Monsieur Jérôme LOPEZ a été élu secrétaire de séance.

PRESENTS:

ARCAS J, BARBE A, BARTHES JP, CABROL J, CAPPELINI JF, CHAUDOIR G, DOUTREMEPUICH P, GERONIMO ML, GOURNAY GARCIA C, IMBERT A, JAHNICH B, LOPEZ J, MARKOVIC J, MOYNIER J, ROBIN Y, ROIG F, SAUR S, SALEINE JM, VIDAL A.

ABSENTS:

ARROUCHE A, ARS W, BONNEFOUX B, CAZALS T, CROS P, LEVEQUE G, LOUP M, MESQUIDA K (excusé), MORERE N, PESCE S (excusé), PONS MP, PRADELLE S, QUESADA Yves, SIBERTIN-BLANC MA, WEBER P (excusée.)

POUVOIR :

PESCE Serge donne pouvoir à VIDAL A.
PONS MP donne pouvoir à ARCAS J.
ARROUCHE A donne pouvoir à SALEINE JM..

Vu les articles L5721-4 et L5722-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

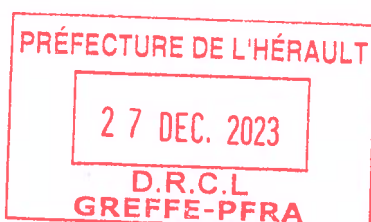
Dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, le Président du Comité Syndical présente au Comité syndical un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il fait l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'une publication et d'un débat au Comité syndical.

Ce rapport est joint en annexe de la délibération.

Le Débat d'Orientations Budgétaires participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière préalablement au vote du budget.

Considérant qu'il revient au Comité syndical de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2024,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, prend acte de la tenue d'un débat et de la présentation d'un rapport d'orientations budgétaires du CFMEL pour l'année 2024.



Pour extrait conforme,
Montpellier, le 18 décembre 2023

Le Président
Frédéric ROIG,
Maire de Pégairolles de l'Escalette

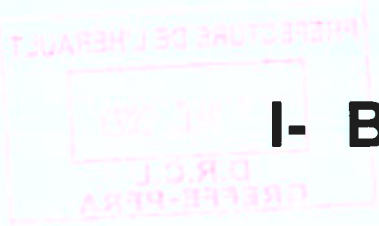
Rapport d'orientation budgétaire 2024

Comme le prévoit l'article L. 2312-1 du CGCT, dans les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants, il doit être présenté devant l'assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, la structure et la gestion de la dette, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport doit également préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport donne lieu à un débat de l'assemblée délibérante, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8 du CGCT. Il est pris acte de ce débat par une délibération.

Sommaire :

- I- Bilan financier**
- II- Bilan d'activité**
- III- Revue de presse**
- IV- L'année 2023 en quelques chiffres**



I- BILAN FINANCIER

A- La section de fonctionnement

1- Les ressources du CFMEL :

La quasi-totalité des ressources de fonctionnement provient de ses adhérents : communes, établissements publics, Conseil Départemental de l'Hérault.

Le taux de cotisation des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au CFMEL est fonction d'un barème établi par le Comité, au prorata du nombre d'habitants et tenant compte du taux d'évolution national de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Compte tenu de l'absence de dynamique du taux de DGF, le montant global des cotisations n'évolue ces dernières années qu'en fonction des évolutions de la population constatée pour chaque collectivité adhérente (communes et EPCI). Pour 2023, il s'élève à 619 870,71 euros répartis de la manière suivante :

% aug/2022

Dotation - Participations et subventions	619 870,71	+0,8%
dont 7473 - Subvention département	126 000,00	stable
dont 74748 - Participation des communes	456 184,72	+ 1%
dont 7475 - Participation des EPCI	37 685,99	+ 9%

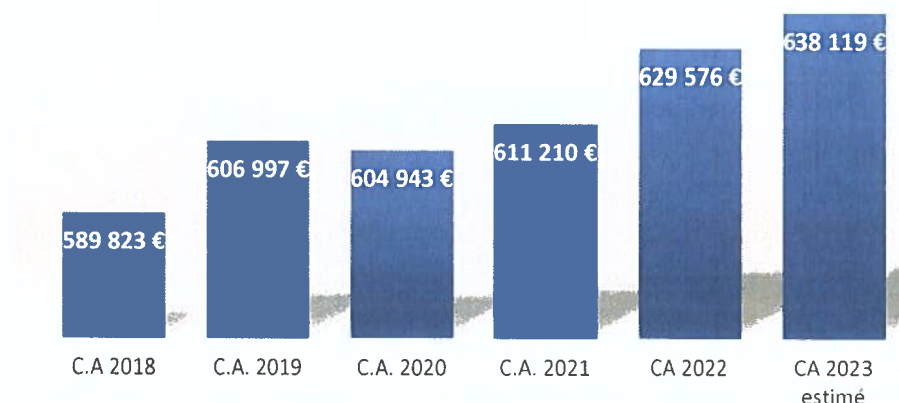
L'année 2023 est marquée par l'engagement du CFMEL de proposer de réviser le barème de cotisation des EPCI pour l'adapter aux réalités territoriales actuelles et aux évolutions des seuils fixés par les lois MAPTAM et NOTRe, notamment en créant une strate pour les communautés d'agglomération.

Strate	2023
- 10 000 habitants	815 €
10 001 - 20 000 habitants	1528 €
20 001 - 30 000 habitants	2 545,5 €
30 001 - 50 000 habitants	3 053 €
50 001 - 80 000 habitants	4 072 €
+ 80 000 habitants	5 091 €

Le Comité lors de sa séance du 4 octobre 2023 a délibéré sur cette révision et a accepté à l'unanimité l'adhésion de la Communauté de Communes Sud Hérault. D'autres adhésions devraient suivre.

- En 2023, les autres ressources de fonctionnement du CFMEL sont les « produits divers de gestion courante », notamment :
 - les redevances versées dans le cadre des missions statutaires « mémoires contentieux » et « analyses financières » pour lesquels il est demandé aux communes une participation forfaitaire, soit un montant de 2 300 euros en 2023 ;
 - les remboursements dans le cadre du contrat d'assurance statutaire pour un montant global de 3 855 euros ;
 - la recette liée à la reprise du véhicule de service pour un montant de 5 012,76 euros ;
 - la remise exceptionnelle, sur demande gracieuse, sur la facturation des photocopies à hauteur de 300 euros.

Evolution des recettes réelles de fonct.



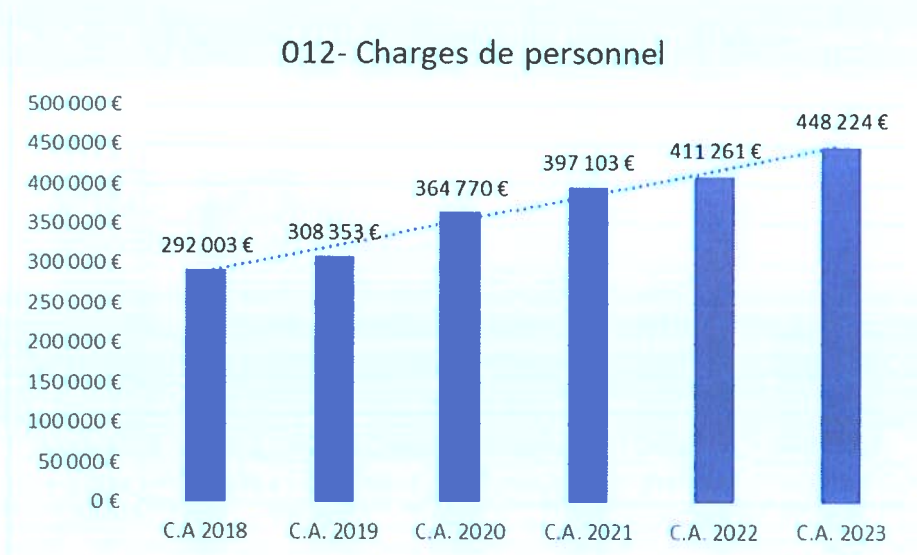
- En 2024, la projection des recettes est anticipée à hauteur de 625 747 euros pour les participations et 6 000 euros d'atténuations de charges. En projection, l'évolution moyenne constatée sur les années passées est de +1%, évolution qui a été retenue pour la projection.

En euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes réelles fonct.	589 823	606 997	604 943	611 210	629 576	638 119	625 747	631 614	636 268	640 968
70- Ventes de produits / prestations de service	1 500	1 000	0	5 867	8 826	2 300	0	0	0	0
73- Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74- Dotalions, participations et subventions	583 196	597 023	596 239	599 133	614 773	619 881	625 747	631 614	636 268	640 968
75/76/77/014/Divers - Autres recettes	5 126	8 974	8 704	6 210	5 977	15 938	0	0	0	0

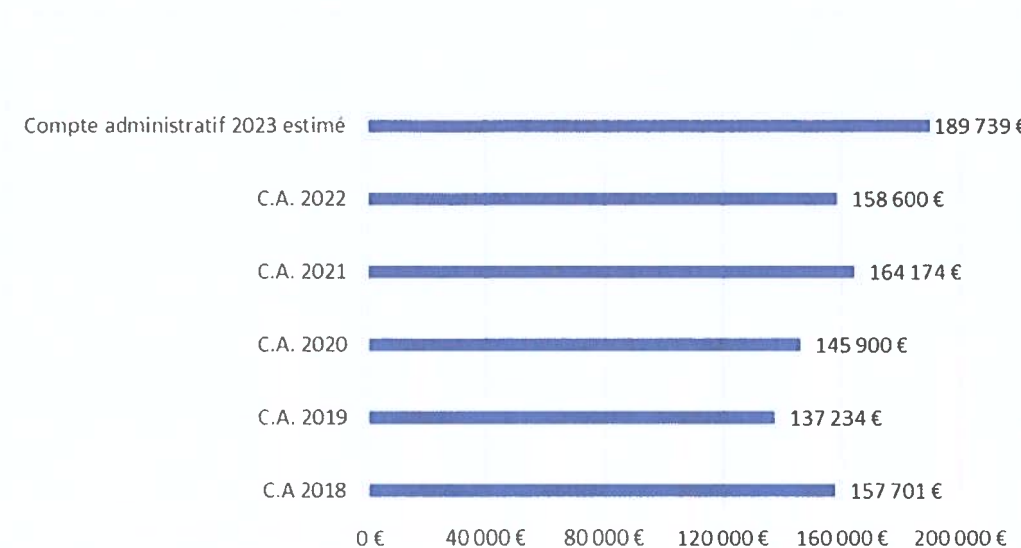
2- Les charges du CFMEL :

Le CFMEL étant un organisme dont les missions statutaires sont la formation des élus et l'assistance de ses collectivités membres, les postes de dépenses les plus importants sont logiquement : la masse salariale, les frais de documentation et les frais d'organisation des sessions de formation.

- Les charges de personnel (chapitre 012) ont augmenté en 2023, avec le recrutement en cours d'année, (à compter du 9 septembre 2023), d'un chargé de mission en CDD de droit public, pour faire face à l'accroissement d'activité lié au départ à la retraite d'un agent contractuel.
- Leur montant total s'établit à 448 224 euros.



➤ Les charges générales



Les charges générales (chapitre 011) estimées à fin 2023 sont en hausse.

Cette situation est en partie le résultat de la mise en œuvre d'actions ponctuelles et des charges non récurrentes relatives au passage à la M57 (840 euros), à la réalisation de nouvelles formations de professionnalisation par les agents et la participation aux frais de formation de l'apprentie (6 552 euros), la mise en œuvre de la certification QUALIOPI (1 500 euros) et l'installation du Collège des Référents déontologues (1 035 euros).

Cela s'explique également par le fait que des dépenses 2022 ont été régularisées sur l'exercice 2023 (facturation des agendas 2023 à hauteur de 7 231,68 euros et une facture d'abonnement reçue tardivement pour un montant de 4 132,27 euros).

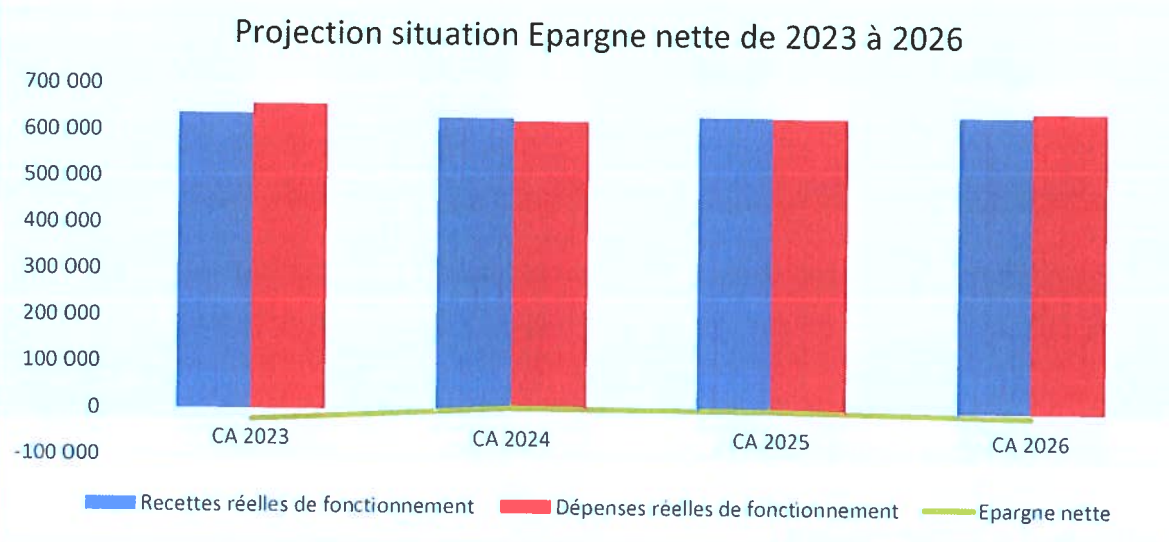
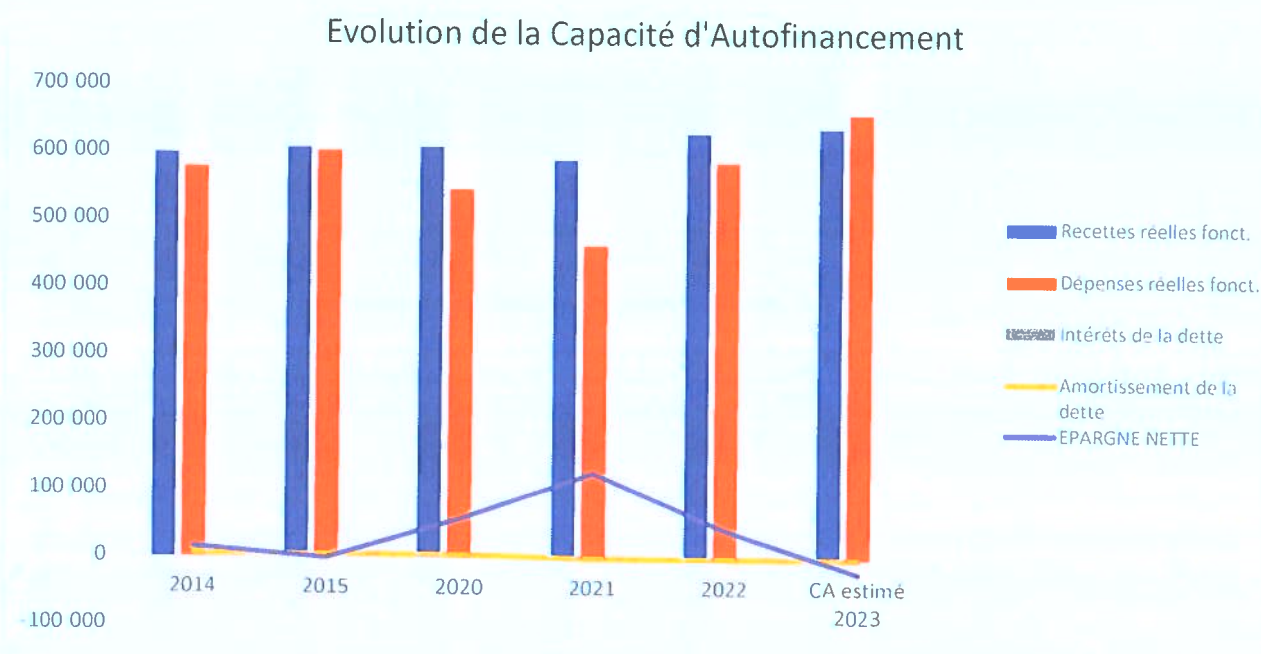
Corrigés de ces éléments non récurrents, les charges générales s'élèveraient à 168 449 euros, ce qui représente néanmoins une hausse de 6% par rapport à 2022, reflet du niveau d'inflation.

Pour 2024, le CFMEL envisage de mener une réflexion pour objectiver ses coûts en matière de documentation technique et de fournitures.

3- La capacité d'autofinancement :

- L'épargne nette, appelée aussi « capacité d'autofinancement nette » (CAF) correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement
L'épargne nette s'est reconstituée au fil des exercices grâce à la baisse des dépenses réelles de fonctionnement mais la charge des frais de personnel n'a jamais été stabilisée sur les 4 dernières années.

L'année 2023 est particulière puisque le choix a été fait de conserver le poste d'apprenti et de recruter un contractuel pour permettre un tuilage de 3 mois avec l'agent en départ à la retraite.



B- La section d'investissement

1- Les dépenses d'investissement :

Le Centre de Formation des Maires et Elus Locaux est une structure où la matière grise constitue une part importante de « l'investissement », tout comme la documentation technique ou l'appel à

des intervenants experts, or ces dépenses sont structurellement portées par la section de fonctionnement comme cela a été vu précédemment.

En 2023, le comité du CFMEL a décidé de procéder à l'achat d'un véhicule hybride en remplacement du véhicule de service afin de participer à la transition écologique pour un montant de 38 612.76 euros. Il a également été procédé à l'achat de matériel informatique et de mobilier pour un montant global de 4 536.67 euros.

2- Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement sont le FCTVA, la dotation aux amortissements et l'affectation du résultat de fonctionnement à hauteur de 40 000 euros via le compte 1068. Le FCTVA est lié à la dynamique d'investissement de N-2 et s'est établi à 1 818,16 euros en 2023 ; la dotation aux amortissements 2023 est de 11 315.29 euros.

La situation anticipée de la section d'investissement au 31/12/2023 est la suivante (hors mouvements d'ordre) :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Besoin de financement (1-2)	8 757	-30 001	-2 532	5 371	-1 635	1 331
Immobilisations (comptes 20-21-23)	8 757	34 824	9 408	11 084	1 509	43 149
Autres dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
TOTAL DEPENSES D'INVEST.(1)	8 757	34 824	9 408	11 084	1 509	43 149
10- dotations, fonds divers et réserves	0	64 824	11 941	5 712	1 543	41 818
13- Subventions d'investissement	0	0	0	0	1 601	0
Autres recettes d'investissement	0	0	0	0	0	0
TOTAL RECETTES D'INVEST.(2)	0	64 824	11 940	5 712	3 144	41 818

C-Structure et gestion de la dette

Le Centre de Formation des Maires et des Elus Locaux n'a plus de contrat d'emprunt en cours. Le précédent emprunt a été entièrement remboursé en 2017.

En 2023, la ligne de trésorerie n'a pas été mise en place compte-tenu de la situation financière et de la continuité des actions menées, en liaison avec la trésorerie pour diminuer le montant des créances restant à recouvrer.

- Le Centre de formation est donc une structure qui n'est plus endettée. Toutefois, dans un souci de réactivité et par mesure de sécurité, il sera proposé de renouveler l'autorisation à M. le Président de recourir à une ligne de crédit d'un montant maximal de 100 000 euros au courant de l'année 2024 pour pallier un éventuel retard dans le Centre de Formation des Maires de l'Hérault – ROB 2024

recouvrement des cotisations appelées, étant entendu que cette autorisation est prise à titre prudentiel mais que le recours à la ligne de trésorerie n'est pas mis en œuvre dès lors que la trésorerie le permet.

- Aucun recours à l'emprunt de long terme ne sera nécessaire sur l'exercice 2024.

D-Les dépenses de personnel

1- L'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel

En 2023, la masse salariale a atteint 448 224 euros, pour plusieurs raisons :

- La revalorisation du point d'indice au 1er juillet 2023 a induit une hausse des salaires bruts.
- La réorganisation du service entamé en 2022 a permis de pérenniser d'un contrat d'apprentissage d'une étudiante en master 2 « carrières publiques » de l'IPAG, et l'embauche d'un agent de catégorie B au poste laissé vacant de responsable administratif et RH.
- Le tuilage sur le poste de chargé de mission pour anticiper le départ à la retraite d'un agent contractuel (équivalent cadre A) et de prévoir un tuilage de 6 mois.

L'année 2024 sera l'année de finalisation de la réorganisation des services avec

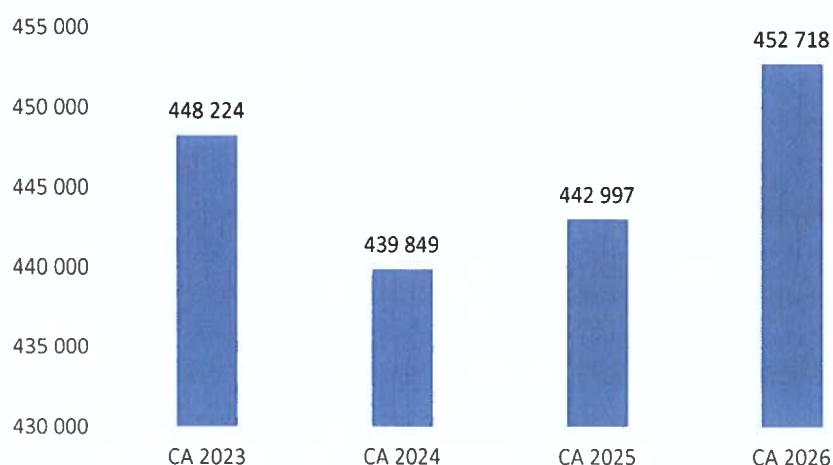
- le recrutement d'un temps non complet pour répondre à un besoin en matière d'assistance administrative ;
- le recrutement d'un cadre A pour remplacer l'agent parti en retraite.

Le montant projeté sur la masse salariale 2024 atteint 440 000 euros, prenant en compte la pérennisation des emplois et le recrutement à venir, ainsi que les augmentations indiciaires liées aux revalorisations éventuelles du statut et aux évolutions de carrière des agents.

2- La rémunération du personnel du CFMEL

- Le régime indemnitaire des agents du CFMEL est encadré par une délibération du 29 juin 2017 suite à la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) ; ce qui a permis de mettre en place la seconde part du RIFSEEP, le CIA (complément indemnitaire annuel) dont le montant est identique pour tous les agents, par souci d'équité. En 2020, le régime indemnitaire a été revalorisé pour accompagner l'avance de grade de plusieurs agents de catégorie C et B et la réorganisation des services.

Frais de personnel



- Aucun agent du CFMEL ne bénéficie d'avantages en nature particulier.

- Les agents du CFMEL ont accès à des avantages à vocation sociale tels que :
 - l'adhésion au Comité d'œuvre sociale (COS) du CDG 34 ;
 - l'accès au restaurant administratif du Conseil départemental et/ou des Chèques déjeuners (50% de participation de la part de l'employeur) ;
 - la participation de l'employeur à la mutuelle santé comme prévu par le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 ;
 - le forfait mobilité durable et le forfait télétravail, versés pour la première fois en 2022.

- Concernant la durée du temps de travail, celle-ci est, conformément au décret n°2001-623 du 12 juillet 2001, de 35h par semaine soit 1607 heures par an. 6 agents du CFMEL sont à temps complet, 1 agent à 80%.

II- BILAN D'ACTIVITÉ

Préambule :

Les adhérents du CFMEL

Le nombre de communes adhérentes au CFMEL est de **339**.

- Répartition des communes par strates :

<i>Nb Habitants</i>	<i>Nb Adhérents</i>
1 à 499	156
500 à 999	55
1 000 à 1 999	53
2 000 à 4 999	53
5 000 à 9 999	14
10 000 et plus	8
TOTAL	339

- Nombre d'établissements publics locaux adhérents : **14**.

Les partenariats

Des partenariats conduits depuis le début du mandat pour l'élaboration des cycles de formations, ont été pérennisés notamment avec la DDTM, l'ARB Occitanie, la Gendarmerie et le SDIS34.

- Le SDIS 34 dans ce cadre partenarial est intervenu pour proposer des exocrièses au niveau des EPCI du territoire et des journées de formation certifiante « PSC 1 » (gestes essentiels de premiers secours). Ces actions de formations innovantes pour les élus seront pérennisées en 2024.
- Le CFMEL et l'ARB Occitanie ont proposé un atelier sur la gestion du risque au travers des solutions fondées sur la nature dans le cadre de la Journée Nationale de la Résilience organisée par l'AMF 34 le 14 octobre 2023.

En 2023, deux nouveaux partenariats ont été engagés :

- Lors du Salon des Maires, le 30 septembre 2023, le CFMEL a signé une convention de partenariat avec l'UDCCAS et l'AMF 34, avec pour objectifs en matière de formation de Centre de Formation des Maires de l'Hérault – ROB 2024

recenser les besoins des élus des CCAS et de proposer dès le dernier trimestre 2023 un premier cycle sur la thématique de la politique sociale au niveau du bloc communal.

- L'association La Vigie 34 s'est rapprochée du CFMEL, en la personne du Professeur Michel MIAILLE, Référent Déontologue pour les élus, pour proposer de rencontrer les élus de l'Hérault sur la thématique de la Laïcité. Une convention de partenariat a été signée en septembre 2023 pour proposer les premiers « Ateliers Laïcité ».

A-La formation des élus

1- Actions de formations réalisées en 2023

Le CFMEL propose des actions de formation adaptées aux besoins des élus locaux tout au long du mandat en présentiel et par visioconférences :

- 15 thématiques de formation ;
- 35 sessions de formations sur le territoire héraultais ;
- 4 visioconférences ouvertes aux élus et aux administratifs.

Intitulés	Nb de sessions	Nb de participants	Animateurs / Intervenants
Construire un bilan à mi-mandat pour mieux préparer la suite.	4	77	<ul style="list-style-type: none"> • VAN MIGOM Sophie, Directrice du CFMEL • FRONTANAU Nelly, Coach et formatrice
La politique locale sociale : définitions et leviers d'actions face aux situations de précarité	4	68	<ul style="list-style-type: none"> • VAN MIGOM Sophie, CFMEL • ANNEYA Karine, formatrice et Vice-Présidente UDCCAS
LA LAÏCITÉ : solutions aux problèmes d'aujourd'hui ?	2	31	<ul style="list-style-type: none"> • VAN MIGOM Sophie, CFMEL • MIAILLE Michel, Professeur honoraire à la faculté de droit de Montpellier • LIMOUZIN Jacques, Inspecteur d'académie honoraire
Atelier ARB : Solutions fondées sur la nature (Journée Nationale Résilience)	1	34	<ul style="list-style-type: none"> • VAN MIGOM Sophie, CFMEL • Bénédicte GOFFRE, Responsable formation, ARB Occitanie
La législation funéraire	4	145	<ul style="list-style-type: none"> • BONNAUD Philippe, Chargé de mission au CFMEL • AUBIGNAT Anne, Responsable pôle départemental funéraire préfecture de l'Hérault
La loi de Finances 2023 et le cadre de l'élaboration du BP	4	95	<ul style="list-style-type: none"> • VAN MIGOM Sophie, CFMEL

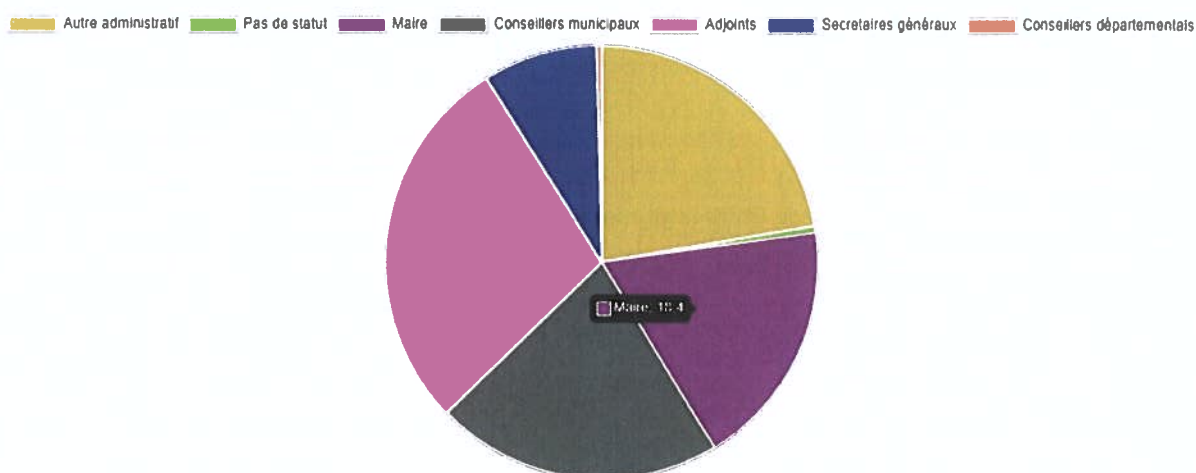
			<ul style="list-style-type: none"> GUEVARA Vincent, DGS de Bédarieux Services de la DDFIP de l'Hérault
Visio : Lecture et exploitation des comptes administratifs et de gestion	2	28	<ul style="list-style-type: none"> CALIN Sylvie, Conseil en finances au CFMEL
Lecture publique	3	29	<ul style="list-style-type: none"> BONNAUD Philippe, CFMEL ITHIER Jean-André, Directeur de la lecture publique -Département de l'Hérault et ses services
Les achats publics durables et responsables	5	42	<ul style="list-style-type: none"> VAN MIGOM Sophie, CFMEL GRANDVALET Florence, Chargée de mission Clause Sociale 34 MENARD Blandine, Responsable de projet achat public responsable - RES'OCC - Guichet vert.
Les outils d'intervention dans la lutte contre l'habitat indigne	1	20	<ul style="list-style-type: none"> VAN MIGOM Sophie, CFMEL Cellule HABITAT - ARS, Pôle Logement – CAF de l'Hérault MULA Christine, Directrice – ADIL 34 SEMONT Jean-Baptiste, Responsable de l'unité Rénovation urbaine – DDTM 34
Visio : PLF 2024 : soutien aux collectivités ou mise à contribution ?	2	44	<ul style="list-style-type: none"> CALIN Sylvie, Conseil en finances au CFMEL
Visio : Point d'actualité sur les marchés publics	1	11	<ul style="list-style-type: none"> VAN MIGOM Sophie, CFMEL LAHADY Georgia, Apprentie Master 2 Droit des collectivités
Prise de parole en public (perfectionnement)	2	12	<ul style="list-style-type: none"> PONCET Julien, Coach COHEN-RIMBAULT Jean Luc, Coach
Exercice pratique d'activation de gestion de crise (Formation risques majeurs : PCS / PICS)	2	40	<ul style="list-style-type: none"> VAN MIGOM Sophie, CFMEL Capitaine VENTURI Arnaud, service risques naturels, SDIS 34
Rencontres avec le SDIS 34 : Gestes essentiels de premiers secours (PSC 1)	2	10	<ul style="list-style-type: none"> SDIS 34
Total	39	686	

2- Evaluation des actions de formations

Au cours de l'année 2023, le Centre de Formation des Maires et Elus Locaux a organisé au profit des Elus de l'Hérault. 39 réunions ou sessions de formation (61 en 2022, 65 en 2021).

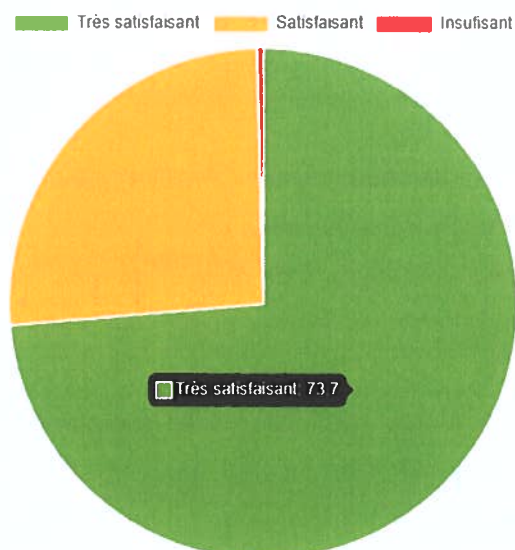
Ces actions ont permis de réunir 686 personnes (1213 en 2022, 1350 en 2021), dans une période (deuxième partie du mandat), où le nombre de participants aux formations a traditionnellement tendance à diminuer.

Ces participants se répartissent de la façon suivante :



Il est distribué un questionnaire de satisfaction lors des réunions de formation, dans un souci d'amélioration constante.

Le taux de réponse à ce questionnaire est de 49.7 %. Il fait ressortir un taux de satisfaction de 99.6 % (dont 73.7 % "très satisfaisant") et seulement 0.4 % de "non-satisfait".



3- Actions de formation prévues en 2024

- Afin de répondre à la demande des élus, le CFMEL adresse un calendrier présentant l'ensemble des thématiques de formation pour l'année à venir.

Cet élément d'information adressé par courrier à toutes les collectivités territoriales membres, s'ajoute aux calendriers envoyés par courrier et à la publication du calendrier de formation et de l'agenda des événements publiés sur le site internet www.cfmel.fr.

- Depuis la loi « Engagement et Proximité », le droit à la formation des élus a été renforcé, ce qui a conduit le CFMEL à développer des thématiques de formation adaptées à l'exercice du mandat et à proposer des sessions de sensibilisation sur des sujets d'actualité.

Ainsi, autour des thématiques traditionnelles relatives aux finances locales, au fonctionnement du conseil municipal, aux pouvoirs de police, le CFMEL continue de proposer des visio-conférences et des ateliers notamment sur le sujet de transition écologique et de la laïcité.

En 2024, ces problématiques seront approfondies et d'autres thématiques d'actualité seront également programmées comme les relations communes / associations, la fiscalité locale, l'urbanisme et l'aménagement du territoire.

Les partenariats seront à nouveaux mobilisés pour l'élaboration des cycles de formations, notamment avec le SDIS, la DDFIP et la DDTM.

B-Les activités de publication/assistance/contentieux

1- Les publications du CFMEL :

- **Espace Infos** : le Comité de rédaction du CFMEL élabore entièrement en interne et publie sa lettre d'information « *Espace infos* » :

C'est un mensuel de 12 pages élaboré autour d'un *dossier du mois* sur l'actualité juridique ou financière et plusieurs rubriques récurrentes (textes publiés au Journal Officiel, jurisprudence, questions/réponses parlementaires, focus un site internet, un chiffre ou acronyme du mois).

Cette publication est envoyée à toutes nos collectivités membres ainsi qu'aux personnes souhaitant la recevoir (inscription en formation ou via la newsletter du site), soit une diffusion à un peu plus de 1 000 personnes par numéro. Elle porte un numéro international d'identification

de publication ou magazine en série, délivré par la Bibliothèque Nationale de France (ISSN-2968-4706) depuis 2023.

- **Note de Conjoncture Finances Locales** : une note trimestrielle économique est publiée sur le site internet :

Les thèmes abordés sont en liaison avec l'actualité et ont pour objectif d'apporter une synthèse faisant référence à des évolutions économiques de court terme et moyen terme d'un ensemble économique particulier et une vue d'ensemble rapide sur ce qui fait l'actualité de notre économie et ses répercussions pour les communes et EPCI.

Le point « marché financier » est un suivi de l'évolution des conditions financières pour aider à la prise de décisions en matière de financements.

- **Fiches pratiques** : des fiches à dominante juridique sont élaborées à destination des élus pour trouver rapidement quels textes législatifs ou réglementaires appliquer, quelles procédures suivre et quelles actions mener selon les situations.

37 fiches pratiques conçues et mises à jour en interne sont publiées sur le site internet du CFMEL, dans l'Espace réservé aux membres.

- **Annuaire des élus** :

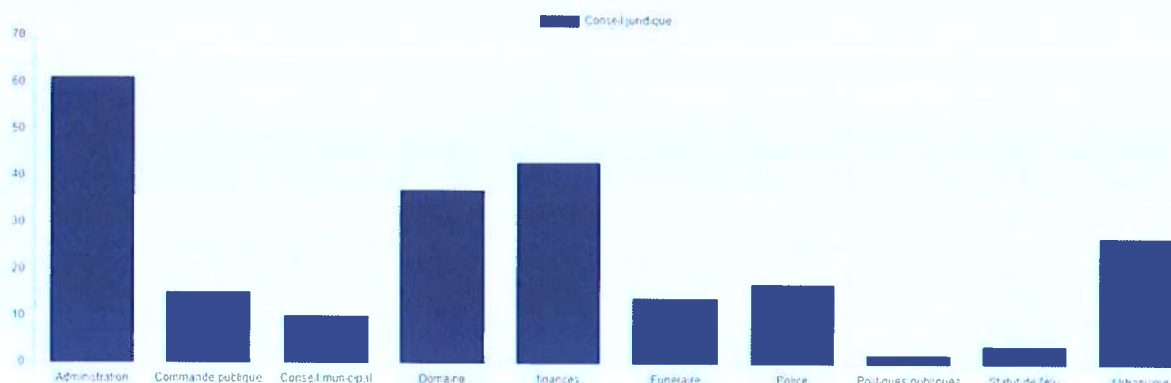
Dans le cadre de l'élaboration de sa base de données, le CFMEL publie un annuaire des communes en ligne sur son site internet, librement accessible.

2- Activités de conseils juridiques et financiers :

Grâce à une permanence téléphonique continue, cette mission du CFMEL permet aux élus et aux administratifs d'obtenir les réponses aux questions qui se posent dans l'ensemble des domaines d'intervention des communes. Les réponses aux questions téléphoniques ou posées par courriels sont accompagnées de l'envoi d'une documentation ou de modèles d'actes.

Chaque jour, ces analyses juridiques et financières impliquent une bonne connaissance de l'actualité et une expertise soutenue par le fonds documentaire acquis par le CFMEL (LexisNexis Public, Dalloz, les publications des éditions Le Moniteur...).

- **258 conseils** ont été donnés en 2023 (estimation) dans de nombreux domaines selon la répartition est la suivante :



3- Assistance « contentieux » :

Le CFMEL accompagne les communes membres engagés dans un contentieux, à leur demande. ; un juriste procède à l'analyse des dossiers, aide à la décision stratégique et accompagne le Maire dans la préparation de la défense des intérêts de la commune.

Lorsque le ministère d'avocat n'est pas obligatoire, le CFMEL rédige les courriers et mémoires en défense et assiste le maire dans la recherche d'une solution amiable.

La durée de traitement des mémoires en contentieux est très variable et les thèmes traités touchent à l'ensemble des domaines d'intervention des collectivités.

- **4 dossiers ouverts en 2023.**

4- Analyse financière :

Depuis 2020, le CFMEL a mis en œuvre un nouveau service d'aide à la décision pour les élus reposant sur une analyse rétrospective des comptes administratifs et de gestion des 5 dernières années et une projection sur 4 ans de l'évolution des équilibres budgétaires en fonction des informations recueillies auprès des élus et services administratifs et techniques.

- **3 dossiers réalisés en 2023**
- **2 analyses sont encore en cours.**

5- Formation à la carte :

Le CFMEL répond aux demandes de formation « à la carte » des communes ou EPCI membres qui le sollicitent.

Cette démarche d'ingénierie pédagogique est portée en interne et en co-construction avec les élus concernés, ce qui permet de proposer, sans contribution supplémentaire, 1 ou 2 journées de formation (maximum) destinées au conseil municipal dans son intégralité, la conception de supports spécifiques et des formations « action ».

➤ 1 formation à la carte a été réalisée en 2023 :

En co-construction avec la Métropole Montpellier Méditerranée sur la thématique des **financements européens** (fonctionnement des institutions européennes, orientations de la politique de cohésion et programmation 2021 / 2027 des fonds structurels.

Les élus métropolitains ont été conviés le 17 février 2023 à Montpellier. 20 communes de la Métropole étaient représentées.

D'autres demandes ont été accueillies et seront organisées en 2024.

6- Le collège des Référents Déontologues :

Le service commun des Référents Déontologues a été installé par délibération du 16 mai 2023. Le Conseil syndical a décidé conformément à ses missions statutaires de proposer à ses collectivités membres de désigner un collège de référents déontologues communs par délibération concordantes.

En 2023 :

➤ **155 communes et 7 EPCI** ont, par délibérations concordantes, adhéré à ce service commun et désigné le Collège des Référents Déontologues du Centre de Formation des Maires et des Elus Locaux.



➤ Les Référents déontologues ont traité **3 dossiers** dans un cadre confidentiel.

En 2024, le service commun a pour ambition de jouer un rôle d'observatoire des questionnements et difficultés de terrain rencontrées par les élus locaux et de publier un recueil d'avis (anonymisés) pour mettre en avant les solutions fondées sur la déontologie pour encadrer l'exercice de leurs fonctions d'élus.



III – REVUE DE PRESSE ET RESEAUX SOCIAUX



Soyez le premier à commenter ceci

 **Sophie Van Migom** • Vous
Directrice du Cfmei
2 mois • Modifier • 

Cette année encore, le CFMEL se mobilise autour de **AMF 34 - Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de l'Hérault** et des acteurs locaux pour sensibiliser les élus sur la gestion du risque. J'animerai un atelier co construit avec **Bénédicte GOFFRE Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie (ARB Occitanie)** sur les solutions d'adaptation fondées sur la nature pour prévenir les risques naturels 🌿 Cette journée, le 20 octobre, est une occasion pour chaque élu, agents et responsable territorial de s'interroger sur ces pratiques pour accroître la résilience face aux risques. Nous vous attendons !
Inscription préalable amf34@orange.fr

 **Elodie Blaquières** • 1er
Directrice chez Association des Maires et des Présidents d'Interco...
2 mois • Modifier • 

📄 Forts du succès de la première édition de la JNR de l'**AMF 34 - Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de l'Hérault**, le Président, Frédéric ROIG et les membres du bureau...voir plus

